

Département
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement
MULHOUSE-SUD

SEANCE DU 09 OCTOBRE 2025

Nombre de
Conseillers élus

15

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 octobre
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles SCHILLINGER

Conseillers en
fonction

14

Présents : Mme Brigitte OSTERTAG - M. Christophe SIX - Mme Caroline MULLER - M. Daniel BING, Adjoints - Mme Corinne HAJOSI - M. Jean-Baptiste IDCZAK - Mme Aurélie LHOMMÉ - M. Aurélien MEROT - M. Jean-Marc JUND - M. Francis BACH

Conseillers
présents

11 + 2 procurations

Absent excusé et non représenté : /

Absent : M. Benoît RINGENBACH

A donné procuration : M. Luc RIEFFEL à M. Aurélien MEROT
Mme Priscille BAKAJ à M. Jean-Baptiste IDCZAK

Mme Caroline MULLER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

5. Recensement de la population

5.2. Rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle que chaque agent recenseur se verra confier un secteur d'environ 250 foyers, ce qui représente environ 500 personnes à recenser.

Il propose de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 1,70 € brut / bulletin individuel dûment rempli
- 1,30 € brut / feuille de logement dûment remplie
- 9,00 € brut par feuille de district

Une prime de 200,00 € brut supplémentaire sera attribuée si l'agent à recenser 90% des logements de son district à la fin de la 3^{ème} semaine soit le 5 février 2026.

La rémunération sera versée une fois l'enquête achevée, c'est-à-dire fin mars 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **fixe** la rémunération des agents recenseurs comme suit :
 - 1,70 € brut / bulletin individuel dûment rempli
 - 1,30 € brut / feuille de logement dûment remplie
 - 9,00 € brut par feuille de district

- prime de 200,00 € brut supplémentaire sera attribuée si l'agent à recenser 90% des logements de son district à la fin de la 3^{ème} semaine soit le 5 février 2026
- **autorise** le Maire à signer tous les documents y afférents.

BRUEBACH le 10 octobre 2025

La Secrétaire de séance,
Caroline MULLER



Le Maire,
Gilles SCHILLINGER

